

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 9 juillet 2024**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.
Afférents au Conseil Municipal : 19	Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire – Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée – Madame PREVOST Béatrice- Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole Madame BIGOT Marie-Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- --Monsieur CHAGNOLEAU Joël -Madame BERUSSEAU Evelyne-
en exercice : 19	
Nombre de présents : 13	Excusés : Madame JOUANNET Ghislaine (a donné pouvoir à Madame PREVOST Béatrice, Monsieur LATREUILLE Alain (a donné pouvoir à Madame BERUSSEAU Evelyne)
Nombre de votants : 15	Absents : Madame CHAPRON Christine, Monsieur VICI Laurent, Madame SICARD Alix, Madame STRADY Emmanuelle A été nommé secrétaire de séance : Madame ORTEGA Béatrice
Date de convocation 5 juillet 2024	

2024 07 47 – Convention de partenariat Classes Chantantes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention de partenariat proposée par la Communauté de communes de Bassin de Marennes relative aux classes chantantes/classe musicale 2024-2025,

M. le Maire propose au conseil municipal, d'accepter la présente convention (ci-jointe), afin de permettre l'intervention d'un professeur de musique, une heure par semaine au cours de l'année scolaire 2024-2025, à l'école élémentaire, classe CM1-CM2
Le coût prévisionnel pour ces interventions sur 36 semaines a été évalué à 1770 € par classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **D'autoriser M. le Maire à signer la présente convention de partenariat des classes chantantes/classe musicale avec la Communauté de communes Bassin de Marennes, pour l'année 2024-2025**
- **D'inscrire pour ce programme, la classe de CM1-CM2 de l'école publique,**
- **De programmer la présente dépense au budget primitif 2024,**

(Voir annexe : convention)

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 16 juillet 2024

Publiée sur le site internet le : 20 juillet 2024

Le GUA, le 15 juillet 2024,
Le Maire, Patrice BROUHARD

